



## Mon avocat ne veut plus me défendre 1 semaine avant l'audience.

-----  
Par Raissa

Bonjour

mon procès est dans 1 semaine et mon avocat me laisse tomber. La cause de cela c'est que je n'arrive pas à lui payer la totalité de ces honoraires qui est belle petite somme pour moi qui ne gagne que le smic, j'ai fait un petit virement à hauteur de mes moyens.

Il m'a annoncé la totalité il y a moins de 3 semaines de ce fait j'ai essayé de faire un prêt personnel.

Mais ma situation ne me permet pas d'avoir de prêt.

Tout en sachant cela il a insisté à avoir la totalité d'ici demain en virement. Que dois-je faire ? Je me sens pris au piège.

-----  
Par kang74

Bonjour

Normalement vous étiez au courant de ses honoraires bien avant l'audience et il est même possible que vous ayez signé une convention d'honoraires.

Par là, il n'y a pas grand chose à faire, à part essayer de voir avec elle si elle peut faire reporter l'audience pour avoir le temps de disposer de suffisamment de fonds pour la payer.

Car dans tous les cas, audience ou pas, vous devez la payer.

-----  
Par Raissa

Oui j'ai bien signé, et je lui ai dit que je ne pourrais la payer en un seul coup, mais que je pourrais faire en 3 versements.

Il m'a dit qu'on verrait ça après étude du dossier.

Et là il me demande la totalité et aussi les frais de déplacement. Le payer oui je veux bien mais comment faire qu'il accepte un arrangement et surtout qu'il reprenne mon dossier ?

Il faut absolument que je sois représenté. Je lui ai demandé de faire un report d'audience mais il m'a dit que ça serait pas possible vu l'ampleur du dossier.

-----  
Par ESP

Bienvenue

Avez-vous simulé l'aide juridictionnelle ?

-----  
Par Raissa

Oui oui mais j'ai pas droit.

Mais en sachant que la convention a été signée il y a moins d'un mois plus exactement le 20 octobre.

-----  
Par kang74

Est-ce que votre affaire nécessite obligatoirement un avocat ?

-----  
Par Raissa

Oui oui hélas. Mais j'avais déjà commencer à le payer, bien que j'avais pas beaucoup je lui est fait versement de 500 euro.

Est ceux qu'il a le droit de me laisser tomber 1 semaine avant l audience ?

-----  
Par kang74

Est ce qu'au moins vous avez payé la somme des provisions sur frais ?  
Que dit votre convention ?

-----  
Par kang74

Article 11

L'avocat qui accepte la charge d'un dossier peut demander à son client le versement préalable d'une provision à valoir sur ses frais et honoraires.

Cette provision ne peut aller au-delà d'une estimation raisonnable des honoraires et des débours probables entraînés par le dossier.

A défaut de paiement de la provision demandée, l'avocat peut renoncer à s'occuper de l'affaire ou s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 13. Il fournit à son client toute information nécessaire à cet effet.

Article 13

L'avocat conduit jusqu'à son terme l'affaire dont il est chargé, sauf si son client l'en décharge ou s'il décide de ne pas poursuivre sa mission. Dans ce dernier cas, il en informe son client en temps utile pour que les intérêts de celui-ci soient sauvegardés.

-----  
Par Raissa

Elle dit

Provision : 6000

TVA : 1200

Net à payé TTC : 7200

Mais en sachant que la dedans il n'y a pas les frais de déplacement.

Donc si j'ai bien compris il ne peut pas se retiré de mon dossiers sans qu'il est trouver un autre avocat qui pourrais me représenté ?

Ou si moi je décide de le retirés mon dossier c'est bien sa ?

-----  
Par Raissa

Merci beaucoup de prendre le temps pour nous conseiller sur les petites demarche qui pour nous nous paraissent insurmontable.

Merci beaucoup .

-----  
Par kang74

Il faut donc lui ^payer les 6000e .

Je suis étonnée qu'elle ne vous ait pas fait plusieurs rappel en ce sens .

Je ne vois pas l'obligation dont vous parlez : si vous n'avez pas les fonds pour elle, vous n'aurez pas les fonds pour un autre .

Je ne comprends que vous ayez accepté de payer une telle somme si vous n'aviez pas les fonds disponible ...

-----  
Par Raissa

Les fond je lui avait déjà dit que je ne pourrais pas lui payer d un seul coup je lais dit et redire a chaque rendez vous. J'ai pas le choix il me faut un avocat je ne peut assurer moi même ma défense.

Oui je suis bien d accord de payé mais en 3 fois pas d'un coup je ne peut pas et je lui est montré tt les papier prouver que je fait des démarches pour avoir un prêts qui m'a était refuser.

Si elle m'aurait dit avant qu'elle n'accepterait pas les payent en 3 fois j aurais chercher un autre avocat.  
L espoirs d etre défendu fait vivre .

-----  
Par jodelariege

bonjour  
suivant vos revenus n'auriez vous pas droit à l'aide juridictionnelle totale ou partielle?  
voir ci dessous  
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14659>

-----  
Par Raissa

Au moment où j aibfai la demande j'avais pas droit . Mais je pense que je vais réitère ma demande.

-----  
Par jodelariege

lisez bien l'article que je vous ai donné vous pourriez avoir une aide juridique partielle (25%,50 %...) c'est toujours ça...

-----  
Par Raissa

Merci beaucoup .

-----  
Par jodelariege

avec plaisir

-----  
Par jpgroussard

Bonjour Raissa, juste par curiosité : je connais plusieurs personnes sur la région parisienne (au SMIC ou légèrement au-dessus du SMIC) concernées par des problèmes de divorce. Le tarif (forfait) se situe entre 2000-3000 euros pour 2-3 ans de procédure et ces personnes payent 100 euros/mois sur 2-3 ans.  
C'est quoi votre affaire à 7000 euros, à payer d'un coup ?  
Cdlit